

Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mont Saint-Michel Normandie

PROGRAMME DE RECOMPOSITION BOCAGÈRE

Limiter le ruissellement et l'érosion pour
préserver la qualité des eaux



95 communes
91 158 habitants
1543 km²
Département de la Manche

L'ESSENTIEL

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie (CAMSMN) mène deux Programmes pluriannuels de Recomposition Bocagère (PPRB) visant, majoritairement, la réalisation de haies bocagères anti-érosives.

Cette action se concrétise par l'animation, la sensibilisation puis la création ou la restauration de haies sur talus. En pratique, les travaux comprennent : la réalisation de talus bocagers, la plantation de haies, les fournitures, la protection des plants bocagers, le paillage et l'entretien des jeunes plantations pendant les trois premières années. Les travaux sont pris en charge en intégralité par les Agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, la Région Normandie et la CAMSMN.

L'ORIGINE DU PROJET

De nombreuses haies ont disparu sur la Communauté d'agglomération entraînant des phénomènes de ruissellement, de coulées de boue et d'érosion qui impactent fortement la qualité des eaux des trois bassins versants présents sur le territoire. Des matières organiques en suspension et des éléments utilisés en agriculture sont transférés directement dans les cours d'eau détériorant leurs qualités physique et chimique. Encouragée par les différents dispositifs d'aide pour lutter contre l'érosion des sols et favoriser la qualité des eaux, la CAMSMN entreprend de revitaliser son bocage par l'installation de talus et la création ou la restauration de linéaires de haies anti-érosives.

EN CHIFFRES

80 km

de haies plantées
depuis 2013

Objectif

32 à 40 km

de haies plantées
par an

4

techniciens
bocage sur
l'agglomération



L'ACTION PAS À PAS

Déployer les moyens

Le territoire de la CAMSMN est localisé sur deux grands bassins hydrographiques dépendants de deux Agences de l'eau. Pour bénéficier des financements de ces organismes, la collectivité crée deux PPRB.

La CAMSMN embauche successivement quatre techniciens bocage ayant pour mission de déployer massivement des actions de reconstitution bocagère, chacun sur une partie du territoire de l'agglomération.

Informers la population

La collectivité communique sur les actions de restauration bocagère mises en place sur le territoire par de nombreux canaux de communication : [brochures](#), bulletin de la Communauté d'agglomération et son site web, réseaux sociaux, [vidéo](#), journaux, etc. ou lors d'événements grand public. Les plus jeunes sont aussi sensibilisés sur la haie et le bocage par des animations en centre de loisirs.

Échanger avec les potentiels bénéficiaires

Actuellement, les techniciens bocage font peu de démarchage direct, car trop chronophage au regard des bénéfices obtenus. Convaincre est une tâche difficile et de longue haleine. Ils répondent plutôt aux interrogations des bénéficiaires volontaires (agriculteurs, collectivités et propriétaires) qui se manifestent après avoir pris connaissance de la démarche suite à une communication sur le PPRB ou par le bouche-à-oreille. Ce premier échange apporte des précisions sur la démarche au bénéficiaire potentiel.

Réaliser un diagnostic sur le terrain

À l'aide d'une carte topographique, le technicien bocage se rend sur les parcelles pour vérifier avec l'exploitant s'il est éligible au PPRB. Plusieurs critères sont pris en compte : l'intensité, la longueur et le sens de la pente, le sens du travail du sol, la présence de talus à rôle hydraulique, etc.

Préparer les travaux

Une nouvelle carte est ensuite élaborée et une autre visite a lieu durant l'année pour estimer les linéaires de façon précise, discuter concrètement des aménagements à mettre en place et calculer le nombre et la nature des [essences](#) à mettre en place. Aménager des haies anti-érosives n'étant pas obligatoire, la concertation joue un rôle majeur. L'acceptation totale du projet par le bénéficiaire est essentielle à sa réussite. Le type de talus et le choix des essences locales (hauts-jets, cépées, arbustes) sont définis avec l'exploitant. Il existe une liste des principales essences par type de conduite, avec leurs caractéristiques : hauteur, croissance système racinaire, type de sol, climat, usages, particularités, floraison.

Passer une convention

Tous les projets sont officialisés par la signature d'une [convention entre le propriétaire et la CAMSMN](#). L'accord stipule notamment que les bénéficiaires n'ont aucun financement à apporter, le coût des travaux étant entièrement pris en charge. En contrepartie, les exploitants s'engagent à entretenir la haie de manière écologique et à la conserver au moins pendant 30 ans. En cas de changement de propriétaire, le nouvel acquéreur s'engage aussi à entretenir la haie avec les mêmes obligations.

Planifier et suivre les travaux

Des marchés sont passés avec plusieurs entreprises pour réaliser les travaux. Au total, trois entreprises sont retenues pour : le talutage, la plantation et le paillage. Tous les travaux de terrassement pour aménager les talus ont lieu à l'automne ou en début d'hiver. Les essences bocagères sont ensuite plantées rapidement afin de ne pas laisser à nu le talus qui s'éroderait en cas de forte pluie. Les plants sont espacés d'1,50 mètre et les hauts-jets, cépées et arbustes sont alternés pour éviter la compétition et occuper tous les étages de la formation végétale. Aucune trouée n'est laissée pour ne pas fragiliser le talus. Des protections sont installées au pied des plants. Le talus est ensuite recouvert d'un paillage en copeaux de bois.

Aménager des haies anti-érosives n'étant pas obligatoire, la concertation joue un rôle majeur. L'acceptation totale du projet par le bénéficiaire est essentielle à sa réussite.

Conseiller les bénéficiaires

L'entretien des haies est réalisé pendant trois ans par une entreprise. Les techniciens bocage restent disponibles pour les propriétaires et délivrent des conseils sur la gestion des haies.

Animer des commissions bocages

À l'échelle communale, des commissions bocage sont également créées et animées par la Communauté d'agglomération. Chaque commission bocage a un rôle consultatif pour aider à préserver les linéaires de haies existants. Elle donne son avis sur les demandes d'arrachages et sensibilise au remplacement des haies. L'avis complète celui du Maire qui a le pouvoir de police en matière d'urbanisme. Elle informe aussi la population par le biais des bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites web, réunions publiques, etc. Les commissions bocage sont toutes constituées de citoyens du territoire concerné (riverains, élus, agriculteurs, membres d'une association intervenant sur le territoire) connaissant bien la commune.

Talus + haies perpendiculaires à la pente créent un véritable obstacle à la dynamique de ruissellement et d'érosion des sols. La durée des transferts vers la rivière est ainsi augmentée, l'eau s'infiltrant davantage dans le sol.

Jeunes plants entourés de 2 tuteurs gainés suffisamment rigides pour les protéger contre les herbivores (chevreuils, sangliers, lapins, etc.).

Paillage pour limiter la poussée des espèces végétales et freiner le dessèchement du sol tout en maintenant son humidité.

Le talus est réalisé à partir de la couche de terre superficielle d'une partie du champ le bordant pour ne pas réduire la fertilité du sol de la parcelle.

Le talus stocke l'eau, le temps que les systèmes racinaires de la haie favorisent son infiltration et participent à sa filtration.

6 RAISONS POUR AGIR

- 1 Maîtriser les ruissellements et réduire le risque inondation par coulées de boues
- 2 Lutter contre l'érosion
- 3 Sécuriser les eaux superficielles
- 4 Préserver le potentiel de fertilité des sols agricoles
- 5 Préserver la qualité des eaux
- 6 Restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Clés de la réussite

- Prendre en compte les besoins des bénéficiaires.
- Laisser une grande flexibilité sur le choix des essences.
- Rester disponible.
- Offrir un service gratuit aux bénéficiaires.

FINANCEMENTS

Les Agences de l'eau Seine Normandie (AESN) et Loire Bretagne (AELB) financent respectivement 60 % et 50 % du dispositif selon leur territoire d'intervention. La Région Normandie couvre 20 % du PPRB sur le territoire de AESN et 30 % sur celui de AELB. Les 20 % restants sont pris en charge par la CAMSMN. Les financements couvrent l'intégralité de l'animation du dispositif, les fournitures, les travaux et le suivi.

ET POUR LES HAIES sans fonction anti-érosives ?

Pour les haies bocagères à plat, permettant d'améliorer la connexion du maillage bocager et la biodiversité, ou encore, les projets agroforestiers (plantation d'arbres intraparcellaires), les techniciens bocage de la CAMSMN apportent un appui technique et la fourniture de plants bocagers. Par contre, protections, plantations et suivis sont à la charge des propriétaires.

RESERVEZ DÈS MAINTENANT vos DDTour sur les haies



Le DDTour est une offre de visites de terrain permanente proposée par l'ANBDD. Des acteurs engagés présentent leurs remarquables retours d'expériences.

Circuits à la demande - Réservés aux groupes d'agriculteurs, collectivités (élus et agents),

entreprises, associations et monde éducatif - 1/2 journée - Gratuit

Découvrir les circuits : anbdd.fr/ddtour

Gestion agroforestière de deux exploitations agricoles et dynamique collective de plantation de haies et de talus (50) - [En savoir +](#)

Structuration d'une filière bois bocage énergie en Pays de Bray (76) - [En savoir +](#)

Plantation, valorisation économique, insertion : la filière bois bocage énergie comme levier de transition du bocage virois (14) - [En savoir +](#)

POINTS DE VIGILANCE

- Bien sélectionner les essences locales adaptées à la nature des sols.
- Vérifier la zone avant travaux (conduites d'eau, fils électriques, matériel adapté à la pente lors des travaux).
- Sensibiliser les propriétaires à tailler les haies sans utilisation de broyeur qui déchiquette les arbustes.

PERSPECTIVES

- Planter 8 à 10 km de haies chaque année par technicien.
- Déployer les commissions bocage communales et les actions de communication pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la fonction du bocage et la nécessité de le préserver.
- Développer le service GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

UN DOCUMENT bien taillé !



[La Restauration du Bocage : concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques](#)

Cater Calvados Orne Manche, 2020

Conseils méthodologiques et pratiques pour lutter contre le ruissellement érosif en aménageant le territoire.

CONTACTS

Techniciens Bocage :

Antoine SINOQUET - Secteur Est
antoine.sinoquet@msm-normandie.fr
Tél. : 07 85 93 55 72

Jean-François ONFROY - Secteur Nord
Tél. : 07 85 84 53 60

Amélie RAK, technicienne bocage - Secteur Centre
Tél. : 06 87 54 45 36

Romain PIETTE, technicien Bocage - Secteur Ouest
Tél. : 06 40 92 25 79

Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie
1 rue Général Ruel
50300 AVRANCHES Cedex



ILS LE FONT AUSSI

Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre (SM3R) pilote la création de talus et de haies sur le territoire de Bellou-en-Houlme (61). Les travaux sont financés à 80 % par l'AESN, 10 % par les contributions des communautés de communes et 10 % par le bénéficiaire.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a entrepris de nombreux travaux d'[aménagement de haies sur talus](#) dont les premiers sont réalisés en 2015 sur le sous-bassin versant de la Vanne. Ce territoire a été retenu pour la proximité immédiate de la station de pompage d'eau potable de Quettreville-sur-Sienne (50) et la proximité du littoral (enjeux pour la qualité des eaux conchyliques et des eaux de baignades).

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
Septembre 2021

Contact ANBDD : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03
Rédaction/mise en page : Catherine LARINIER (ANBDD)
Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Remerciements : Antoine Sinoquet, Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie
Photos : Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

